



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-07-2025

1181, AVENUE GILLES-VILLENEUVE

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, avis public est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière, qu'il sera statué sur une demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30, à la salle du conseil située au 588, rue De Montcalm, Berthierville.

IMMEUBLE VISÉ

La demande de dérogation mineure DM-07-2025 est présentée à l'égard d'un terrain identifié comme étant le lot numéro 3 451 222 du cadastre du Québec, situé au 1181, avenue Gilles-Villeneuve.

Le terrain visé est situé à l'intérieur de la zone 1-C-23.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE

La demande vise à autoriser l'installation d'une troisième (3e) enseigne sur poteau afin d'annoncer le nouveau poste de ravitaillement pour camions.

Cette demande est dérogatoire à l'article 8.12.10 du règlement de zonage numéro 748 et ses amendements, lequel prévoit que deux (2) enseignes sur poteau, muret ou socle sont permises pour les stations-service et les postes de ravitaillement.

Toute personne intéressée à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande pourra le faire à l'occasion de la séance du conseil municipal, le lundi 12 janvier 2026 à 19 h 30, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Donné à Berthierville, ce 18 décembre 2025

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière